

INGENIEURS D'ETUDES

BILAN DE GESTION ANNEE 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le bureau de la filière scientifique et de l'enseignement

Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation et à l'administration du ministère, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des organismes relevant du ministère. Il propose et assure le suivi de la politique de modernisation du ministère. Il pilote le contrôle de gestion ministériel.

Il élabore la politique des ressources humaines et veille à sa mise en œuvre. Il assure la gestion collective et individuelle des agents. Au sein du service des ressources humaines, deux sous-directions sont respectivement chargées de conduire à bien ces deux missions :

- la sous-direction des métiers et des carrières,**
- la sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales.**

Le bureau de la filière scientifique et de l'enseignement – Bureau SRH - 1S – relève de la première sous-direction. Il est en charge de la rémunération et gestion individuelle et collective de la carrière des personnels titulaires et non titulaires de 13 corps de métiers (personnels de recherche, de documentation, d'enseignement, de conservation, architectes et urbanistes de l'État) dont 10 corps de catégorie A, 2 corps de catégorie B et plusieurs catégories d'agents contractuels.

Sommaire

Le Bureau de gestion	page 2
Sommaire	page 3
La carrière	page 4
L'échelonnement indiciaire	page 5
Le dialogue social	page 6
Répartition Hommes/Femmes	page 7
Répartition par grade Hommes/Femmes	page 8
Répartition par classe d'âge Hommes/Femmes	page 9
Âge moyen du corps par échelon et grade	page 10
Répartition par position Hommes/Femmes	page 11
Répartition des agents en activité par type de structure	page 12
Entrées et sorties 2015	page 13
Evolution des promotions de grade 2012/2015	page 14
Glossaire	page 15
Vos interlocuteurs	page 16

La carrière

Le corps des ingénieurs d'études est classé dans la catégorie A prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.

Il comporte trois grades : le grade d'ingénieur d'études de 2^e classe comprenant treize échelons ; le grade d'ingénieur d'études de 1^{re} classe comprenant cinq échelons ; le grade d'ingénieur d'études hors classe comprenant quatre échelons.

Le grade d'ingénieur d'études de 2^{ème} classe se compose de 13 échelons.

Allant de l'indice majoré 370 à l'indice majoré 619.

La durée de l'avancement à l'ancienneté est de 20 ans pour atteindre le dernier échelon du grade.

Le grade d'ingénieur d'études de 1^{ère} classe est accessible :

Au choix, aux ingénieurs d'études de 2^{ème} classe ayant accompli au moins 1 an au 8^{ème} échelon de ce grade et justifiant dans ledit grade d'au moins neuf années de services effectifs.

Le nombre des agents promus relève d'un taux fixé par arrêté. Ce taux est pour 2015 fixé à 15%.

Ce grade se compose de 5 échelons allant de l'indice majoré 555 à l'indice majoré 673.

Le grade d'ingénieur d'études hors classe est accessible :

Au choix, aux ingénieurs d'études de 1^{ère} classe justifiant d'au moins deux ans d'ancienneté au 5^{ème} échelon de leur grade.

Le nombre des agents promus relève d'un taux fixé par arrêté. Ce taux est pour 2015 fixé à 18%.

Ce grade se compose de 4 échelons allant de l'indice majoré 696 à l'indice majoré 783.

Promotions au grade d'INDE Hors classe	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	14	6	20
Promus	3	0	3
Promotions au grade d'INDE 1 ^{ère} classe	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	51	40	91
Promus	7	6	13

L'échelonnement indiciaire

Ingénieur d'études hors classe				
Echelon	Durée moyenne	Durée minimale	Indice brut	Indice majoré (au 01/01/2013)
4e	-	-	966	783
3e	2 ans	1,5 an	935	760
2e	2 ans	1,5 an	895	729
1er	2 ans	1,5 an	852	696
Ingénieur d'études de 1ere classe				
Echelon	Durée moyenne	Durée minimale	Indice brut	Indice majoré (au 01/01/2013)
5e	-	-	821	673
4e	4 ans	3 ans	780	642
3e	4 ans	3 ans	741	612
2e	3 ans	2 ans et 3 mois	701	582
1er	2,5 ans	1,5 an	665	555
Ingénieur d'études de 2eme classe				
Echelon	Durée moyenne	Durée minimale	Indice brut	Indice majoré (au 01/01/2013)
13e	-	-	750	619
12e	2 ans	1,5 an	721	597
11e	2 ans	1,5 an	691	574
10e	2 ans	1,5 an	674	561
9e	2 ans	1,5 an	641	536
8e	2 ans	1,5 an	607	510
7e	1,5 an	1,5 an	582	492
6e	1,5 an	1,5 an	549	467
5e	1,5 an	1,5 an	523	448
4e	1,5 an	1,5 an	494	426
3e	1,5 an	1,5 an	463	405
2e	1,5 an	1,5 an	438	386
1er	1 an	1 an	416	370

Le dialogue social

Les fonctionnaires sont associés à la gestion de leur statut, de leur carrière et de leur service, par l'intermédiaire des représentants du personnel qui siègent dans les instances représentatives : Comité technique, Commission d'évaluation scientifique, Commission administrative paritaire, Comité d'hygiène et de sécurité.

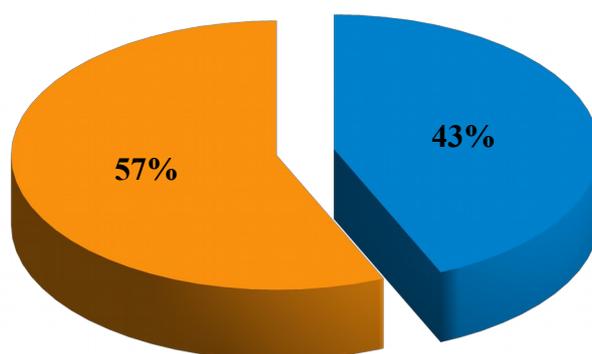
Commission administrative paritaire (CAP) : cette instance est constituée de représentants de l'administration et de représentants élus du corps des ingénieurs d'études. Elle se réunit au minimum 2 fois par an et est notamment consultée pour les titularisations, les premières affectations dans le corps, les mutations avec changement de résidence administrative, les accueils en détachement, les avancements et promotions.

Pour consulter la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études – ***Intranet Sémaphore – Ressources humaines – dialogue social – les commissions administratives paritaires – de la filière scientifique et enseignement – ingénieurs d'études – Consulter la composition.***

Démographie au 31/12/2015 Répartition Hommes/Femmes

	Nombre d'agents	% du corps
Femmes	116	57 %
Hommes	89	43 %
Total	205	100 %

Répartition Hommes/Femmes

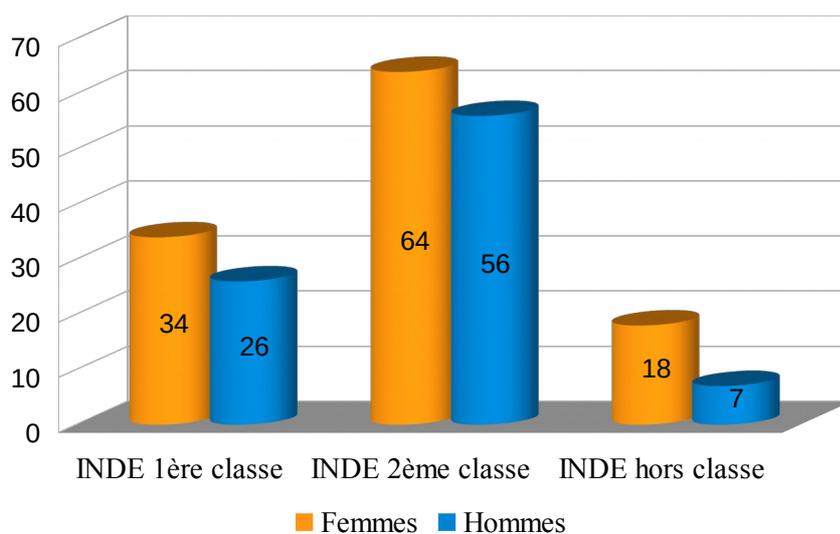


■ Femmes ■ Hommes

Démographie au 31/12/2015 Répartition par grade Hommes/Femmes

Libellé grade	Femmes	Hommes	Total
Ingénieur d'études Hors classe	18	7	25
Ingénieur d'études 1 ^{ère} classe	34	26	60
Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe	64	56	120
Total	116	89	205

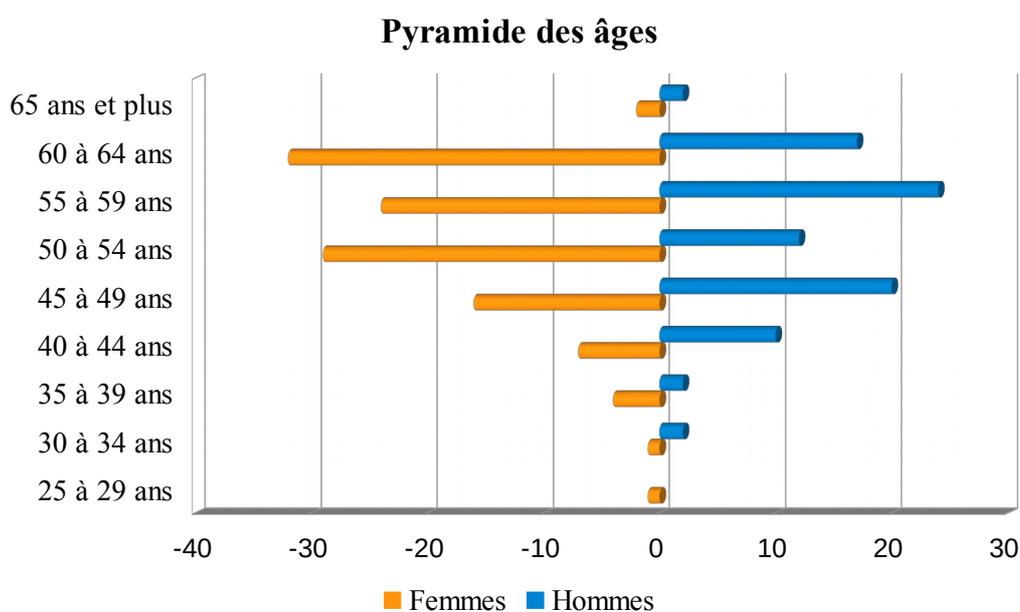
Répartition par grade Hommes/Femmes



Démographie au 31/12/2015

Répartition par classe d'âge Hommes/Femmes

Fourchette	Femmes	Hommes	Ensemble
25 à 29 ans	1	0	1
30 à 34 ans	1	2	3
35 à 39 ans	4	2	6
40 à 44 ans	7	10	17
45 à 49 ans	16	20	36
50 à 54 ans	29	12	41
55 à 59 ans	24	24	48
60 à 64 ans	32	17	49
65 ans et plus	2	2	4
Total	116	89	205



Démographie au 31/12/2015

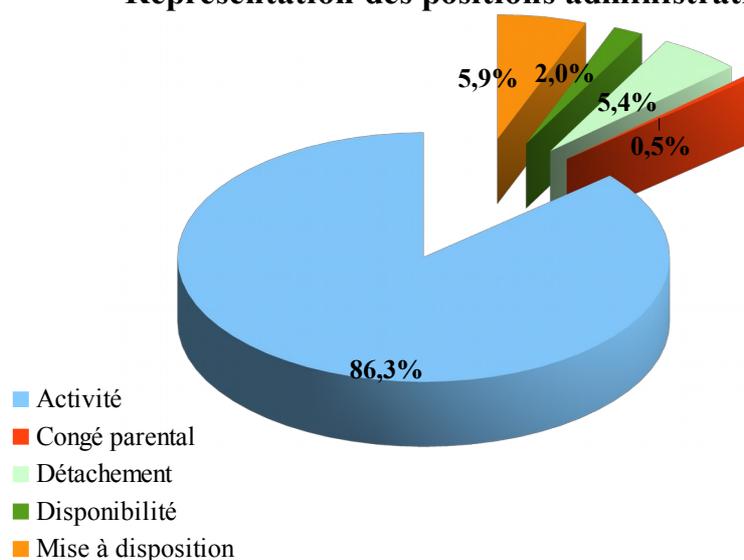
Âge moyen du corps par échelon et grade

Grade	Echelon	Nombre d'agents	Age moyen par échelon	Age moyen du grade	Age moyen du corps
INDE HORS CLASSE	1 ^{er}	0			
	2 ^e	5	60		
	3 ^e	6	59		
	4 ^e	14	61		
Total effectif du grade		25		60	
INDE 1ERE CLASSE	1 ^{er}	1	48		
	2 ^e	4	50		
	3 ^e	10	54		
	4 ^e	20	57		
	5 ^e	25	57		
Total effectif du grade		60		56	
INDE 2EME CLASSE	1 ^{er}	0			
	2 ^e	1	48		
	3 ^e	1	39		
	4 ^e	3	34		
	5 ^e	3	41		
	6 ^e	2	50		
	7 ^e	6	40		
	8 ^e	6	48		
	9 ^e	15	47		
	10 ^e	18	49		
	11 ^e	18	50		
	12 ^e	17	53		
	13 ^e	30	58		
Total effectif du grade		120		51	
Total effectif du corps		205			53

Démographie au 31/12/2015 Répartition par position Hommes/Femmes

Situation administrative	Femmes	Hommes	Ensemble
Activité	100	77	177
Congé parental	1	0	1
Détachement	6	5	11
Disponibilité	4	0	4
Mise à disposition	5	7	12
Total	116	89	205

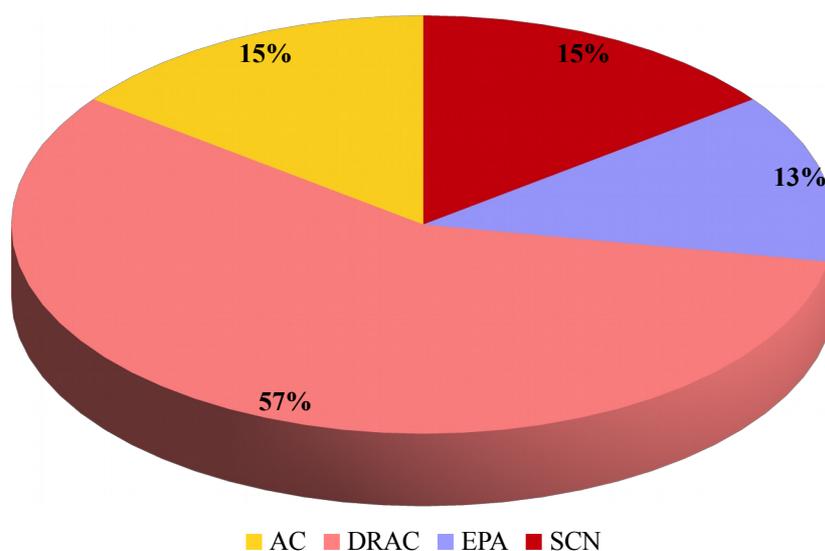
Représentation des positions administratives



Répartition des agents en activité (hors mise à disposition) par type de structure en 2015

Type de structure	Femmes	Hommes	Ensemble
DRAC	55	46	101
Administration centrale	17	9	26
SCN	13	14	27
EPA	15	8	23
Total	100	77	177

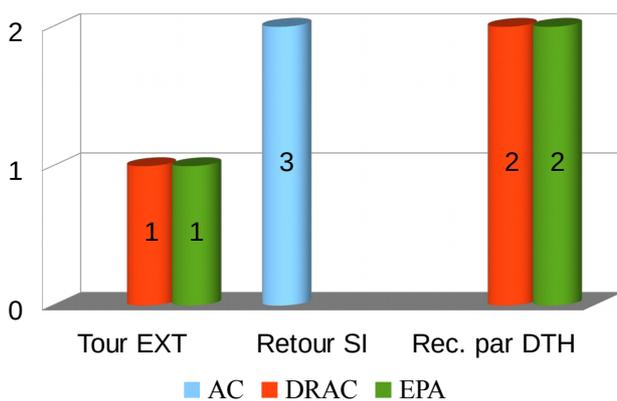
Répartition du corps par type de structure



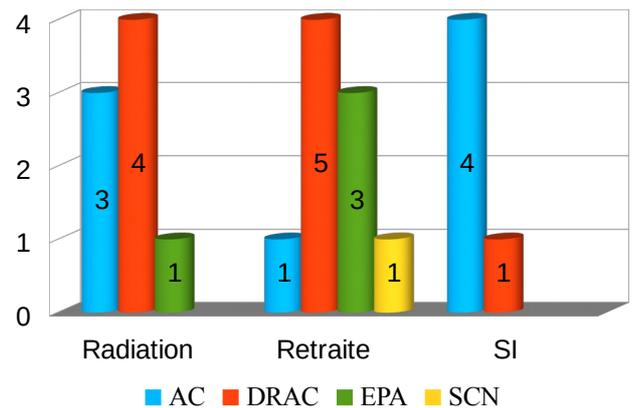
Motifs d'arrivées	Femmes	Hommes	Ensemble
Rec. Tour extérieur	1	1	2
Retour SI	3	0	3
Rec. par détachement	2	2	4
Total	6	3	9

Motifs départs	Femmes	Hommes	Ensemble
Retraites	4	6	10
SI	4	1	5
Radiations	5	3	8
Total	13	10	23

Répartition des entrées par structure



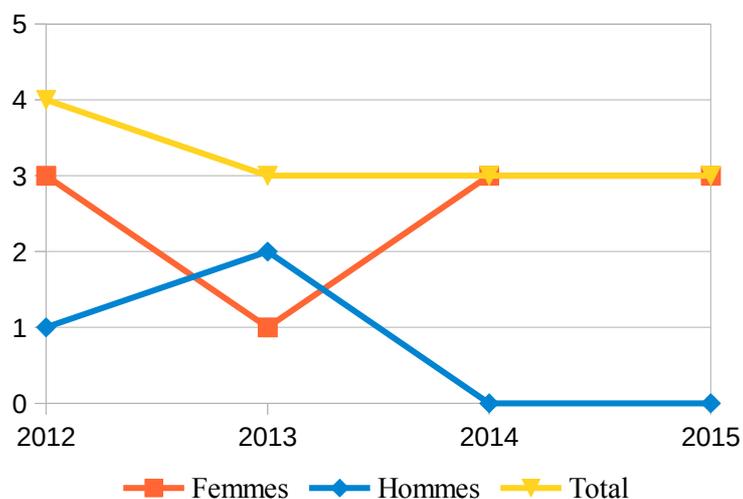
Répartition des sorties par type de structure



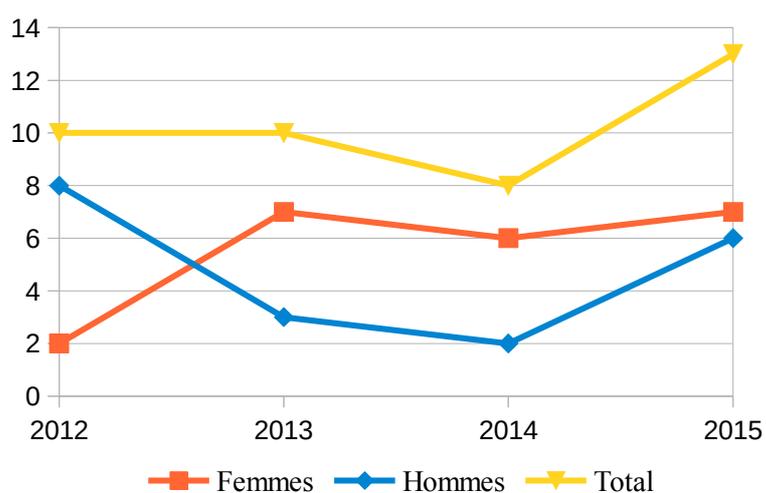
Evolution des promotions de grade et dans le corps

Années : 2012/2015

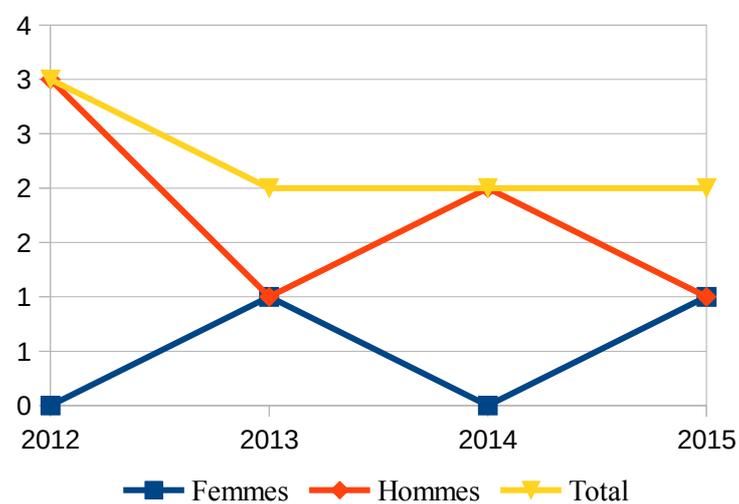
Evolution des avancements au grade Hors classe



Evolution des avancements au grade de 1ère classe



Evolution des promotions dans le corps



Glossaire

Rémunération : A chaque indice brut (indice de classement dans la carrière) correspond un indice majoré (indice de traitement). Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur du point (valeur en vigueur en 2015 : 55,5635).

Carrière : L'avancement d'un fonctionnaire comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de grade. Cet avancement concerne les 3 fonctions publiques.

L'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade après une durée prévue dans le statut particulier du corps. Il entraîne une augmentation du traitement indiciaire et donc de la rémunération.

L'avancement de grade est le passage d'un grade au grade supérieur à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emploi. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix. Les conditions d'éligibilité sont prévues dans le statut particulier du corps. Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Mobilité interne : Affectation : procédure par laquelle est désignée l'unité opérationnelle où le fonctionnaire doit effectivement exercer ses fonctions. Préalablement à tout mouvement, les agents sont informés des postes vacants par la publication de ceux-ci sur la BIEP. Si le changement d'affectation entraîne un changement de résidence administrative – commune différente de celle dans laquelle l'agent était initialement affecté, il s'agit d'une mutation et ce mouvement doit être soumis au préalable à l'avis de la CAP.

Mobilité externe : La mobilité est possible à l'intérieur des 3 fonctions publiques. Le détachement ou l'intégration directe s'effectuent entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions exercées.

Pour en savoir plus

Intranet Sémaphore - Ressources Humaines

Rémunération : Traitement et calendrier de mise en paiement ; primes et indemnités.

Temps de travail – congés : Organisation et temps de travail ; Absences et congés ; Compte épargne temps.

Carrière évolution professionnelle : Offres d'emploi (BIEP) ; Concours, recrutements et examens professionnels ; Gestion de carrière (activité, affectation, avancement, congé mobilité, détachement, disponibilité, mise à disposition, mutation, position hors cadre, position normale d'activité, réorientation professionnelle, stage et titularisation) – Evolution professionnelle et Mobilité - Entretien professionnel : fiche et guide d'entretien professionnel.

Retraite et fin d'activité : Pensions et retraites – Cessation définitive de fonctions.

Formation : Offres de formations – modalités d'inscription et de validation – Dispositif d'accompagnement (VAE) – Ressources pédagogiques – Textes réglementaires.

Action sociale : Service social – prestations sociales – Comité d'action social.

Dialogue social : Les instances, les commissions, les comités, les organisations syndicales, les élections des représentants des personnels

Santé et sécurité au travail

Voir aussi : Fonctionnaires : statuts et grilles indiciaires, Non titulaires : cadre de gestion – Droits et Obligations – Répertoire des métiers du MCC.

Pour toute votre correspondance ou question relative à votre carrière ou à votre rémunération, contactez votre gestionnaire de proximité (annuaire disponible sur Sémaphore dans la rubrique « Ressources humaines »)